



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES
Bureau des Procédures d'Utilité Publique
et de l'Environnement
DPI - BPUPE - SIC - GM-N°2017- 35 -

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Commune de LENS

Demande d'exploiter une installation de stockage, dépollution
et démontage de véhicules hors d'usage et obtenir l'agrément
VHU pour le même site

SOCIETE LD AUTO STORE

ARRETE DE CONSULTATION DU PUBLIC

La Préfète du Pas-de-Calais,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- VU** le Code de l'Environnement ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 29 janvier 2015 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète du Pas-de-Calais (hors classe) ;
- VU** la demande présentée par la société LD AUTO STORE dont le siège social est situé 9, rue Frédéric Sauvage Parc d'activités de la Croisette 62300 LENS, en vue d'exploiter une installation de stockage, dépollution et démontage de véhicules hors d'usage et obtenir l'agrément VHU pour le même site, situé(e) 9, rue Frédéric Sauvage Parc d'activités de la Croisette 62300 LENS ;
- VU** le rapport de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du 2 janvier 2017 ;
- CONSIDERANT** qu'il convient de soumettre à la consultation du public la demande et le dossier de la société LD AUTO STORE ;
- CONSIDERANT** qu'il convient de fixer la période de consultation du public ;
- SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

La demande présentée par la société LD AUTO STORE dont le siège social se situe 9, rue Frédéric Sauvage Parc d'activités de la Croisette 62300 LENS est soumise au régime de l'enregistrement en vue d'exploiter une installation de stockage, dépollution et démontage de véhicules hors d'usage et obtenir l'agrément VHU pour le même site sur la commune de LENS.

ARTICLE 2 : PERIODE DE CONSULTATION

La consultation se déroulera du 13 mars 2017 au 13 avril 2017 inclus.

Le dossier sera mis à la disposition du public à la mairie de LENS, lieu d'implantation du projet, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00 .

ARTICLE 3 : OBSERVATIONS

Le public peut formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, à la mairie de LENS, ou les adresser par courrier à la Préfecture du Pas-de-calais – Direction des Politiques Interministérielles – Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement, ou, le cas échéant, par voie électronique à l'adresse suivante : pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr, avant la fin du délai de consultation du public.

ARTICLE 4 :

Un avis au public sera affiché, au plus tard le 24 février 2017, à la mairie de LENS, et en mairie(s) de BENIFONTAINE, LOOS EN GOHELLE, VENDIN LE VIEIL dont le territoire appartient au périmètre du projet.

L'accomplissement de cette formalité sera justifié par un certificat d'affichage.

Cet avis et la demande de l'exploitant seront mis en ligne sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> («Publication / Consultation du Public / Consultation ICPE / Régime Enregistrement»), pendant la période de consultation du dossier.

Mention de cet affichage sera insérée, par les soins de la Préfète, dans deux journaux (La Voix du Nord - Nord Eclair) diffusés dans le département, de manière à assurer une bonne information du public.

ARTICLE 5 :

A l'expiration du délai de consultation du public, le registre sera clos et signé par le maire de LENS. Celui-ci devra le transmettre à la Préfecture du Pas-de-Calais – Direction des Politiques Interministérielles – Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement – Section des Installations Classées.

ARTICLE 6 :

A l'issue de la consultation, la Préfète du Pas-de-Calais statuera sur cette demande.

ARTICLE 7 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, la Sous-Préfète de LENS, les Maires de LENS et de BENIFONTAINE, LOOS EN GOHELLE, VENDIN LE VIEIL sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arras, le 14 février 2017

Pour la Préfète,
Le Directeur délégué,




Dominique KIRZEWSKI

Copie destinée à :

- LD AUTO STORE - 9, rue Frédéric Sauvage Parc d'activités de la Croisette 62300 LENS
- Mairie de LENS
- Mairie(s) de BENIFONTAINE, LOOS EN GOHELLE, VENDIN LE VIEIL
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Dossier
- Chrono